

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03-10-2025

Le 03-10-2025, à SURESNES, les associés de la Société 360 IMMO se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société.

Sont présents :

- Abir LAMOUCI : Associée détentrice de 10 parts sociales
- La société "360 UNITY" représentée par Chaouki CHAKROUN agissant en qualité de Président de la dite société : Associée détentrice de 90 parts sociales

Total des parts sociales des associés présents : 100 parts sociales.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Chaouki CHAKROUN, Gérant.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat.
- La mention des conventions visées à l'article L612-5 du Code de commerce,
- La délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, connaissance prise,

- des comptes de l'exercice clos le 30/06/2025,

approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés,

AL CC

ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesdits comptes se soldant par une perte de 11.905,05 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 11.905,05 euros de la manière suivante :

	Prélèvements	Dotations
ORIGINES		
Résultat déficitaire de l'exercice		11 905,05
AFFECTATIONS		
Bénéfice distribuable		
Report à nouveau débiteur		11 905,05

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions réglementées suivantes, prévues par l'article L612-5 du Code de commerce.

Les comptes courants des associés présentent les soldes suivants au 30/06/2025 :

4550000	Associés - Comptes courants	189,39
---------	-----------------------------	--------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée ratifie le fait que :

- Les mandataires sociaux n'ont pas perçu de Rémunération au titre de leurs fonctions de mandataire social au cours de l'exercice clos le 30/06/2025.
- la société n'a pas pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives des gérants ;
- Les mandataires sociaux ont prétendu, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de leurs mandats ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

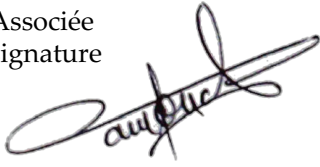
Fait à SURESNES

Le 03-10-2025

A L

C C

Abir LAMOUCHI
Associée
signature



La société 360 UNITY
représentée par Chaouki
CHAKROUN
Associée
signature



AL CC

COMPTES ANNUELS

en euros

360 IMMO

Exercice du 18/10/2024 au 30/06/2025

ETATS FINANCIERS au 30/06/2025

151 Boulevard Henri Sellier 92150 SURESNES

SIRET : 93454571600011

NAF: 6820B

Sommaire

Sommaire	2
360 IMMO BILAN ACTIF AU 30/06/2025	3
360 IMMO BILAN PASSIF AU 30/06/2025	4
360 IMMO COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2025	5

360 IMMO

BILAN ACTIF AU 30/06/2025

Actif	30/06/2025		
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net
Actif immobilisé (a) :			
Immobilisations incorporelles:			
- fonds commercial (b)			
- autres			
Immobilisations corporelles	89 112	3 008	86 104
Immobilisations financières (1)			
Total I	89 112	3 008	86 104
Actif circulant :			
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)			
Marchandises (a)			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (2):			
- clients et comptes rattachés (a)			
- autres (3)	153		153
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités (autres que caisse)	1 010		1 010
Caisse			
Total II	1 163	0	1 163
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)"			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	90 275	3 008	87 267
(1) Dont à moins d'un an			
(2) Dont à plus d'un an			
(3) Dont comptes courants d'associés			

360 IMMO

BILAN PASSIF AU 30/06/2025

Passif	30/06/2025
Capitaux propres (c) :	
Capital	1 000
Ecart de réévaluation (c)	
Réserves:	
- réserve légale	
- réserves réglementées	
- autres (4)	
Report à nouveau (d)	
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)	-11 905
Provisions réglementées	
Total I	-10 905
Provisions pour risques et charges (II)	
Dettes (5) :	
Emprunts et dettes assimilées	97 983
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres (3)	189
Total III	98 172
Produits constatés d'avance (2) (IV)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	87 267
(4) Dont réserves statutaires	
(5) Dont à plus de 5 ans	
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	
Dont à moins d'un an	

360 IMMO

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2025

	30/06/2025
Produits d'exploitation (hors taxes) :	
Ventes de marchandises	
Production vendue [bien et services] (a)	2 400
Production stockée (b)	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Autres produits	
Total I	2 400
Charges d'exploitation (hors taxes) :	
Achats de marchandises (c)	
Variation des stocks [marchandises] (d)	
Achats d'approvisionnements (c)	
Variation de stocks d'approvisionnements (d)	
Autres charges externes*	5 709
Impôts, taxes et versements assimilés	681
Rémunération du personnel	
Charges sociales	2 974
Dotations aux amortissements	3 008
Dotations aux provisions	
Autres charges	
Total II	12 372
Produits financiers (1) (III)	
Charges financières (IV)	1 933
Produits exceptionnels (1) (V)	
Charges exceptionnelles (VI)	
Impôts sur les bénéfices (VII)	
BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV+V-VI-VII)(2)	-11 905
<i>Y compris</i>	
-redevances de crédit-bail mobilier.	
-redevances de crédit-bail immobilier.	
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)	
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V)	

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial.

(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(d) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

Certifiée conforme à l'original

Le 03-10-2025

